

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 110

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 1ER TER

Substituer aux mots :

« d'établir une interconnexion entre les »

les mots :

« d'assurer l'interopérabilité des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.